

Protestation de la Croix-Rouge

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-554110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'est nullement douloureux, leur évite les souffrances d'une palpation minutieuse tout en permettant un diagnostic plus précis que toute autre investigation.

Les clichés sont ensuite développés; un certain nombre sont remis à un interné, étudiant aux Beaux-Arts, qui, sur des schémas à l'aquarelle, en fait ressortir les traits principaux.

Un grand nombre d'internés ont eu le

bonheur de revoir leur famille, et ce sont des spectacles très émouvants; nous attendons la femme d'un soldat qui vient de très loin lui présenter son fils âgé de 19 mois!

En général nos malades sont faciles et courageux, heureux de ce qu'on les soigne, contents de cette vie saine et réglée au grand air et au soleil.

C. RAIS-MANSBEUDEL.

Protestation de la Croix-Rouge

Le Comité international de la Croix-Rouge adresse aux belligérants et aux pays neutres une lettre relative aux mesures de représailles contre les prisonniers. Nous en extrayons ce qui suit:

Nous reconnaissons qu'en général les pays belligérants ont fait ce qu'ils ont pu pour que la vie des prisonniers fût supportable, et pour ne pas rendre leur condition encore plus malheureuse en y ajoutant la souffrance physique. Les voyages d'inspection de nos délégués nous ont révélé les grandes améliorations apportées, soit dans l'aménagement des camps, soit dans le traitement des prisonniers. Mais nous avons vu dernièrement proclamer un principe, dont l'application tend chaque jour à s'aggraver, et contre lequel nous ne saurions protester trop énergiquement, c'est celui des «représailles exercées sur les prisonniers».

Un belligérant a-t-il des raisons de croire que ses soldats, aux mains de l'ennemi, ne sont pas traités comme ils devraient l'être, ou que l'un d'eux a subi une condamnation qui semble imméritée, il n'essayera pas de faire appel aux sentiments de générosité de son adversaire. Il ne s'adressera pas aux neutres pour les prier de faire valoir auprès de son ennemi les considéra-

tions d'humanité et de justice. Il recourra d'emblée à la loi du talion, et il dépassera même la mesure de ses griefs. Il voudra que la dureté des représailles contraigne l'adversaire à céder; et si celui-ci, au contraire, répond par de nouvelles rigueurs, elles en appelleront de plus sévères encore. Et il arrivera ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que les représailles sur les prisonniers deviennent une enchère barbare, dont le mobile est la vengeance, et dont le prix est payé par des innocents sans défense, jusqu'au jour où leur cri de souffrance fera fléchir les autorités de leur pays, et les obligera à renoncer aux mesures qu'ils avaient prises vis-à-vis des prisonniers en leur pouvoir. Ces représailles sont d'autant plus injustes et cruelles qu'elles sont souvent provoquées par des renseignements inexacts.

Le Comité international de la Croix-Rouge ne saurait rester indifférent devant ce spectacle, devant la négation du principe qui est la raison d'être de la Croix-Rouge. La guerre est par elle-même un fléau assez terrible pour qu'on n'ajoute pas aux maux qu'elle entraîne, par des mesures d'un caractère inhumain, et par des rigueurs inutiles. Puis, une fois la lutte terminée, si les nations espèrent arriver à

une paix durable, le rapprochement ne sera-t-il pas bien plus difficile, quand la haine aura été attisée dans les cœurs non pas tant par le combat ouvert et loyal, que par ces souffrances imposées froidement et par calcul à des malheureux livrés sans défense à leurs maîtres?

Aussi, fidèles au devoir que nous dicte notre qualité de Comité international de la Croix-Rouge, nous adjurons les belligérants de renoncer aux représailles sur les prisonniers, et de rompre avec le principe qui les inspire. Ne cherchez plus, leur dirons-nous, à exercer une pression sur nos ennemis par les rigueurs que vous infligez à ceux des leurs qui sont entre vos mains. N'est-ce pas un retour aux procédés des temps barbares indignes des nations qui ont donné à la Croix-Rouge la place qu'elle occupe dans leurs armées?...

Pourquoi ne pas faire appel au sentiment de justice de l'adversaire? Pourquoi ne pas lui proposer, s'il fait droit à votre demande, d'accorder aux siens une faveur semblable? Et si vous avez de la peine à l'aborder, pourquoi ne pas lui faire faire ce message par un neutre? C'est là, nous semble-t-il, la rivalité qui devrait remplacer les représailles d'aujourd'hui, rivalité de justice et d'humanité qui laisserait des souvenirs de reconnaissance, et qui contribuerait à éteindre les haines, ce grand obstacle à l'apaisement.

Aussi, nous n'hésitons pas à proposer aux belligérants cette ligne de conduite vis-à-vis des prisonniers. En réalisant à leur égard la devise de la Croix-Rouge « *Inter arma caritas* », les nations rendraient la guerre moins inhumaine, et feraient faire un nouveau progrès à la civilisation.

Les écharpés

MM. Rochard et Stern ont donné ce nom assez particulier à une catégorie de malades sur lesquels ils attirent l'attention, en raison des méfaits produits chez eux par le port prolongé et inutile de l'écharpe. Ils insistent sur ce fait que les écharpés sont des blessés que le port immodéré de l'écharpe a transformés en infirmes.

Voici comment les choses se présentent généralement: Dans les cas typiques, le membre est tout entier amaigri, les muscles sont atrophiés; la peau de la main est amincie, moite, violacée, froide, et quelques blessés la revêtent d'un gant bien chaud; les articulations de l'épaule, du coude, du poignet, des doigts sont rouillées, enraidies et leur mobilisation passive se heurte à d'invincibles résistances, provoquant des douleurs et réveillant une con-

tracture de défense. Laissant leur membre prendre librement, il apparaît comme figé dans l'attitude qu'il avait sous l'écharpe: le bras collé au tronc, l'avant-bras fléchi, la main et les doigts inclinés vers le sol. Cette curieuse fuite des doigts, qui intrigue tant de cliniciens, et que l'on observe assez fréquemment, est comme la signature de l'usage prolongé de l'écharpe; elle résulte de la chute, sous l'influence de la pesanteur, de l'extrémité libre, non soutenue, du membre et correspond, dans les cas invétérés, à une véritable subluxation interne, lente, progressive, souvent incoercible, de la main et surtout des doigts.

Quant aux mouvements actifs, ils sont, au premier examen, hésitants, maladroits, saccadés, sans force, limités, quelquefois nuls; un tremblement menu et rapide les accompagne souvent.